GUIDE DU CANDIDAT VAP

La validation des acquis professionnels permet d'être dispensé du titre ou niveau requis pour l'accès au diplôme visé.

Validation pour l'accès (Décret n° 85-906 du 23 août 1985)

Objectif : Permettre l'accès à l'enseignement supérieur sans avoir le diplôme normalement requis en prenant en compte l'expérience professionnelle, les formations suivies et « les connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation.

Public : Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, artisan, ou encore bénévole, vous pouvez faire une demande de VAP. Il n'existe pas de limite d'âge.

Dossier : Le dossier déposé doit être complet. *Tout dossier incomplet ne pourra être examiné.*

Décision : La décision est prise par la directrice des études de la formation concernée.

ebd – les formations de l'information
3 rue de l'Abbaye 75006 Paris

LES ÉTAPES DU PROCESSUS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAP)

- **ETAPE 1 : ACCUEIL ET INFORMATION**
  - Vous vous informez sur les conditions de réussite de votre VAP à l'EBD auprès de la directrice de la formation concernée.

- **ETAPE 2 : DOSSIER DE VAP**
  - Vous demandez le dossier de Validation des acquis professionnels
  - Vous adressez le dossier complété, par courrier, à l'EBD, accompagné des pièces demandées et d'un chèque de 100 € à l'ordre de l'EBD.

- **ETAPE 3 : RECEVABILITE DE LA DEMANDE DE VAP**
  - Les demandes qui relèvent de la VAP sont examinées sur dossier, complété si besoin, par un entretien avec la directrice des études du titre concerné.
  - La décision VAP vous sera communiquée dans un délai permettant l'inscription au Titre demandé.

- **ETAPE 4 : ENGAGEMENT**
  - Si votre demande de VAP est recevable, vous pouvez vous engager dans le processus d'inscription au titre dans les délais requis.

CALENDRIER 2026

Avant le 5 septembre 2026	Remise à l'EBD de la candidature sous la forme du Dossier de VAP des documents demandés et d'un chèque de 100 € à l'ordre de l'EBD.

CONTACTS :
Secrétariat : secretariat@ebd.fr - Téléphone : 01 53 63 14 15
Responsable administratif et financier : administration@ebd.fr
Site Internet : www.ebd.fr